

VILLES LOCALES

Roubaix - Tourcoing

Voies dans les Gares

Le personnel de la gare d'Haubourdin, qui depuis assez longtemps, a été en mesure d'appréhender, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

M. Carvillat, négociant en vins et spiritueux à Haubourdin, se plaignait d'être volé par ses clients, mais il n'avait pu constater que ses clients étaient volés, et malgré sa surveillance, on ne pouvait découvrir les vols de M. Lefebvre, commissaire de la brigade mobile, l'inspecteur Cochet et par suite de ces vols, a été surpris par les gendarmes de ce poste, Jules Lopez, Norbert Capot et Joseph Boquet, qui ont saisi des paquets de sucre. Après une courte administration, ils ont été renvoyés à la prison.

Un maçon tombe et se tue

Dans la matinée de mercredi, vers onze heures, M. Henri Lecomte, 68 ans, couvreur, demeurant rue de Bassin, 78, employé chez M. Nos, entrepreneur, a été tué en descendant à l'échelle de la toiture de l'immeuble portant le n° 23 de la rue Saint-Catherine, près du Beau-Bouquet.

Il avait le pied gauche sur la gouttière et le pied droit sur la toiture et se disposait dans cette attitude à prendre un paquet qui lui passait un apprenti, lorsqu'il perdit l'équilibre.

Ayant tombé dans le vide, l'infortuné s'abattit sur le sol où on le releva sans connaissance. Un docteur lui aussitôt appelé, mais malgré tous ses soins, l'infortuné succomba bientôt. La mort est due à une fracture de crâne.

M. Lecomte, commissaire du 1er arrondissement, qui fit les constatations d'usage, a fait envoyer aux magistrats les constatations, la femme du défunt, qui tient une petite épicerie.

Le drame de la rue du Quai

M. Gobert, juge d'instruction, entendra de nouveau Hanoac vendredi prochain. Il le confrontera en même temps avec la femme de sa victime et sa sœur Céline Deripont.

Il est très probable que l'inculpé fera preuve de mauvaise humeur, comme au cours des précédents interrogatoires, mais qu'il n'aura rien à dire sur les circonstances matérielles de son crime et les circonstances du drame.

La préméditation est définitivement établie et c'est comme nous l'avons dit, quatre jours avant le crime, qu'il fut procédé à la liquidation de son revolver. Pourquoi l'acheta-t-il dans cette ville ? C'est en vain que le magistrat a essayé d'en connaître la raison.

Hanoac prétend que vend moins cher sur le quai à Lille, mais il faudrait être fort naïf pour accepter une semblable déclaration. Il semble plus plausible de voir dans le voyage à Arras, un autre prétexte de la préméditation. En se rendant dans cette ville, le criminel a surtout voulu cacher l'achat qu'il allait faire. Ignorant qu'il possédait une arme, son entourage ne pouvait soupçonner ses projets et empêcher l'achat.

Quant à la discussion qui aurait précédé le drame, tout porte à croire qu'elle n'a jamais eu lieu. Hanoac a dû tirer sur sa victime alors qu'elle se penchait sur son établi de menuisier. C'est du moins ce que résulte des constatations faites par le médecin-légiste. Le praticien a en effet relevé la tête de la plus grande importance — que la balle entrée par le temple droit était entrée au-dessous de la joue gauche.

Si Lecomte avait été debout, ainsi qu'il l'a prétendu, le projectile n'aurait pas effleuré un pareil organe.

Comme on peut en juger, tout démontre qu'Hanoac avait depuis longtemps préparé son crime et qu'il l'a perpétré avec une sauvagerie inouïe.

LA GRASSE AUX « BONNETEURS »

Si les « bonneteurs » abondent aux alentours de la frontière, on en trouve également à Lille, et il ne se passe un jour de marché, sans qu'il n'y ait un ou deux individus, de passage dans notre ville, soit la victime de ces individus, soit le coupable.

La semaine dernière encore, un marchand de bestiaux, venu à l'Abattoir vendre quelques veaux, se voyait dépouiller d'une somme de mille francs. Ces faits ayant été portés à la connaissance des agents, la police ouvrit une enquête.

L'établissement où ces voleurs se réunissent ayant été découvert, les policiers s'y rendirent et appréhendèrent quatre individus, dont un, soupçonné sans doute qu'il se trouvait être pincé, se disposait à prendre la fuite. Arrêté au poste de la station, ce dernier déclara se nommer Gustave V..., 32 ans, garçon de bureau, demeurant rue Brognier, à Bruxelles; Léopold L..., 46 ans, ouvrier, demeurant à Charleroi; Charles D..., 29 ans, journalier, demeurant à Anderlecht; H..., 31 ans, mineur, demeurant à Lille.

Les individus n'ont pas été délestés au parquet, car le magistrat déti ne peut être établi, les objets saisis et les individus arrêtés ont été photographiés et menaillés.

Chapitre des indélicatesses

Mme F..., rue des Pyramides, s'apercevant depuis quelque temps que sa servante Gabrielle Defores, 38 ans, avait en sa possession des objets que ses gages ne lui permettaient pas d'avoir, elle fit trouver Mme H..., patronne de la sœur utérine de sa servante. Mme H..., vint rue des Pyramides et reconnut comme lui appartenant différents objets trouvés dans la main de la londe; elle fit signaler à M. H..., commissaire du 6^e arrondissement, qui fit une perquisition dans la chambre de la bonnie de Mme H..., Juliette Berte, 22 ans, et découvrit de nombreuses pièces d'argent, de bijoux, des bagues, des bijoux, un nécessaire de fumeur en argent et une bague appartenant à son patron. Hanoac avoua qu'elle avait dérobé d'autres objets et qu'elle les avait donnés à sa sœur; une visite des bagages de Gabrielle Defores, découvrit un portefeuille, des corrajes, des mouchoirs, un sac à main qui furent reconnus par Mme H. Gabrielle déclara que les objets de son sac, un sac, un gilet en linoléum, étaient de sa propriété.

Les deux sœurs, originaires de Mont-Saint-Aubert (Belgique), étaient venues en France sans aucun papier, elles furent toutes deux délestées au Parquet, puis envoyées à la prison.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

Il y a quelque temps, Charles Lesmeris, 40 ans, sans profession, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 62, s'introduisit chez Mme Willette, rue Jacquemotte, pour voler des bijoux, mais fut surpris par la propriétaire, qui le fit arrêter et le fit délesté au Parquet.

LE FROID A LILLE

Après la neige, nous avons senti mercredi les rigueurs du froid. Néanmoins on jugeait que ce temps était préférable à celui que nous avons eu au début de ce mois.

TRAINS EN RETARD

Par suite du déraillement d'un train de marchandises à Corbie tous les trains venant de cette direction sont arrivés au retard.

MENUS FAITS

— Isidore Boutquin, ouvrier menuisier à Lille, se baignait mercredi après-midi sur la Grande-Place. L'agent Leleu était intervenu, regui de Boutquin des coups de poing et des coups de pied. Le baigneur a été néanmoins conduit au poste.

— Hier matin, un camion de la maison Perus a, à hauteur de la rue Jules-de-Vicq, heurté un car N.

Par suite du choc une glace de ce dernier véhicule a été brisée.

— Hier, vers 4 heures du soir, l'essieu d'un camion chargé de déchets de coton s'est rompu, rue Saint-Gandier, interceptant la voie des tramways pendant une heure.

Accident de personne.

— Vers 5 heures 1/2 du soir, un camion de paillis appartenant à M. Lefebvre, boulevard des Ecoles, a pris feu rue de Mulhouse. Les pompiers de la rue de Fontenoy ont éteint cet incendie peu banal que l'on croit allumé par des gaisins; les dégâts s'élevaient à 100 francs.

ADJUDICATIONS

Mercredi on lui à la Mairie diverses adjudications. En voici les résultats:

1^{er} lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

2^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

3^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

4^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

5^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

6^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

7^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

8^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

9^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

10^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

11^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

12^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

13^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

14^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

15^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

16^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

17^e lot. Imprimerie ouvrière la « Gutenberg », rabais de 45 %.

RESULTATS DES ADJUDICATIONS DU 28 DECEMBRE 1910

Travaux de curage des égouts jusqu'au 31 décembre 1911. Devis : 9000 francs. Adjudicataire, M. Henri Dabert qui a fait un rabais de 2 %.

Fourniture de bancs pour les promenades et jardins. Devis : 1400 francs. Adjudicataire, M. Lauwers, avec un rabais de 15,20 %.

Ferrage des chevaux de service de l'assainissement. Devis : 2800 francs. Adjudicataire, M. Brocvielle, avec un rabais de 15,05 %.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN

Séance du 19 au 25 décembre 1910. Nombre de portions distribuées : 685 personnes. 1044 enfants 604 ; total : 1748.

Dons reçus : d'un anonyme, vieilles chaussures, de M. A. et E. Motte, 100 bons de Noël, charbon ; de M. L. Dubois Larivière, vêtements et chaussures usagés.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 décembre

Le Conseil municipal s'est réuni mardi 27 décembre pour la continuation de ses travaux de la séance du 15 octobre 1910.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Gustave Dron, député-maire. Trente conseillers sont présents.

M. Deborgher donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 octobre, lequel est adopté sans observation.

M. Henri Loridan donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 11 décembre qui est adopté après une observation de M. Martin, laquelle M. Léon Gambetta, concernant une question posée au cours de cette séance.

Avant d'aborder les questions à l'ordre du jour, communication est faite de la démission de M. Casteur, acceptée par M. le Préfet. Communication est faite de l'état des comptes irrécouvrables dressés par M. le receveur municipal. Des crédits supplémentaires sont votés pour parer à la dépense d'installation du chauffage au sanatorium de la Bourgogne et à la Bourse de Commerce.

Le Conseil homologue ensuite les procès-verbaux de réception définitive des travaux effectués à la Bourse et Chambre de Commerce.

Le Conseil confirme sa délibération de juillet 1907 relative à l'acquisition de terrains nécessaires à l'agrandissement de l'usine de la Viscourt.

Ecole pratique de jeunes filles

Le Conseil autorise le Maire à passer marché pour l'acquisition de machines à écrire pour l'Ecole pratique de jeunes filles.

Le Conseil adopte les conclusions d'un rapport du Maire fixant la part de la ville dans les frais de bureau du receveur municipal.

Le Congrès de la Ligue de l'Enseignement

Le Conseil, sur le rapport du Maire, vote un crédit de 8000 francs pour le règlement des dépenses du Congrès de la Ligue nationale de l'Enseignement qui s'est tenu à Tourcoing du 26 septembre au 1er octobre.

M. Verbeke présente ensuite le rapport sur le projet de budget pour l'exercice 1911.

M. Merin s'élève contre la teneur du rapport qui contient, dit-il, des chocs inexactes.

Hospices

M. Brassart dépose le rapport sur le budget primitif des Hospices pour 1911 qui s'établit comme suit : Recettes 703.425 fr. 59 ; dépenses 703.298 fr. 90. Excédent de recettes 127 fr. 69.

Bureau de Bienfaisance

C'est également M. Brassart qui présente le rapport sur le budget primitif du Bureau de Bienfaisance qui s'établit comme suit : Recettes 249.869 fr. ; dépenses 248.461 fr. Excédent de recettes 1408 fr. 88.

Le Conseil adopte ensuite le budget primitif communal pour l'exercice 1911.

M. Merin s'élève contre la teneur du rapport qui contient, dit-il, des chocs inexactes.

si il menage de la tuer si elle ne s'occupe

Le Maire de la Ville de Roubaix disposera de 500 francs de subvention pour l'achat de matériel agricole.

LA MADELINE

Delcros Alphonse, 41 ans, demeurant rue Jacques-Lefebvre, 47, et Ernest Delcros, 15 ans, rue Jacques-Lefebvre, ont été arrêtés pour vol de bronze, estimé 20 francs, au préjudice de la Société de la Linéire. Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

mees impressions ? et coura ensemble par

Je n'oublierai jamais combien vous êtes pour moi famil, le véritable ami ! Adieu mon cher Alain !

TOURCOING

Nous apprenons la mort de M. Lefebvre, âgé de 78 ans, président de notre ami M. Cyrille Desbours, vice-président de la Commission administrative des Hospices.

Nous adressons à la famille du défunt nos meilleurs condoléances.

Les obsèques du défunt auront lieu demain matin. Réunion à la maison mortuaire rue d'Ivry, 3.

VIENT DE PARAITRE

Le Splendide Volum Illustré sur les Manœuvres d'Armée en Picardie

Voix aux annonces